

dossier de presse

Boucle en fibre optique dans l'Abbevillois

jeudi 29 octobre 2009



somme
Numérique

Sommaire

<i>Introduction</i>	page 3
<i>- Somme Numérique en charge de l'aménagement numérique du territoire</i>	
<i>- Caractéristiques techniques de la boucle locale</i>	page 4
<i>- Coûts et financement de la boucle locale</i>	
<i>- Le financement</i>	page 5
<i>Annexe 1. Plan de la boucle</i>	page 6
<i>Annexe 2. Somme Numérique : le haut débit pour tous !</i>	page 7
<i>Annexe 3. Pourquoi une boucle en fibre optique ?</i>	page 9
<i>Annexe 4. Somme Numérique : l'union des collectivités territoriales de la Somme pour l'aménagement numérique du territoire</i>	page 10



Contacts PRESSE

Conseil général
de la Somme

Julie Guérard

Relations Médias
03 22 71 81 65
06 61 32 08 93
j.guerard@somme.fr

Introduction

Avec le développement d'Internet, les réseaux de communications électroniques, ou réseaux de télécommunications, ont pris une importance encore plus grande pour la vie économique et sociale. La libéralisation de ce secteur a permis le développement de la concurrence, l'amélioration et la diversification des services, ainsi qu'une baisse significative des prix pour le consommateur.

Cependant, tous les territoires n'ont pas profité également de cette « nouvelle donne » des réseaux et services de communications électroniques. On peut dire que plus un territoire est densément peuplé, plus sa population a de pouvoir d'achat, plus il accueille d'activités économiques, alors plus il profite de la qualité et de la concurrence sur les services de communications électroniques.

Conscientes que cet écart entre les territoires risquait de constituer une menace supplémentaire pour leur compétitivité et leur attractivité, de nombreuses collectivités ont milité pour obtenir le droit d'intervenir pour aménager leur territoire en créant de nouveaux réseaux de communications électroniques. Ces réseaux, appelés Réseaux Ouverts d'Initiative Publique (ROIP) ont vocation à améliorer la qualité des services disponibles sur leur territoire et à favoriser la concurrence entre opérateurs de communications électroniques, sans toutefois se substituer à eux dans la fourniture des services aux particuliers et aux entreprises (« clients finals »).



Somme Numérique en charge de l'aménagement numérique du territoire

Somme Numérique est un Syndicat Mixte ouvert, c'est-à-dire une union de collectivités territoriales de natures différentes. Il est composé du Conseil général de la Somme, de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole et à ce jour de 13 communautés de communes.

Somme Numérique exerce la compétence d'aménagement numérique du territoire qui lui est déléguée par ses membres. Il gère et développe à ce titre le ROIP du département, appelé Philéas Net.

Développé d'abord sur Amiens Métropole, puis étendu pour pouvoir collecter les trafics de ses clients sur tout le département, Philéas Net a vocation à se rapprocher au plus près des habitants et des entreprises : c'est ce qu'on appelle l'accroissement de la « capillarité » du réseau.

Abbeville étant la seconde ville du département du point de vue de sa population et de son poids économique, c'est tout naturellement que la Communauté de Communes de l'Abbevillois a souhaité accroître cette capillarité sur son territoire.

L'extension de Philéas Net sur l'Abbevillois doit être considérée comme un investissement de long terme, par lequel les opérateurs utilisateurs de Philéas Net pourront accroître leurs capacités à offrir des services à Très Haut Débit pour les entreprises, les administrations et ultérieurement pour les particuliers.

A court terme, Somme Numérique connectera grâce à cette réalisation les sites publics appartenant à ses membres ou qui y sont fortement liés : siège de la communauté de communes, sites des services municipaux, établissements d'enseignement primaire et collèges situés sur le parcours de la fibre optique.

C'est parce qu'il s'agit d'un bien public et d'un aménagement de long terme que ce projet a reçu le soutien de l'Etat (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) à hauteur de 315 000 euros sur un coût total de 800 000 €HT. Le FNADT est géré par la préfecture de Région (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales).

Caractéristiques techniques de la boucle locale

La boucle parcourt 12,5 km et permet d'assurer, autour d'Abbeville, un accès facilité à la fibre optique, pour l'ensemble des sites prioritaires identifiés avec la Communauté de Communes de l'Abbevillois.

Elle desservira Abbeville d'Ouest en Est en cheminant dans les grands axes par la place du Général de Gaulle, la route de Doullens, les parcs d'activités les 2 vallées et de Vauchelles-les-Quesnoy, les avenues des Présidents Auriol et Coty ainsi que la ronde de l'eau. Une quinzaine de centres d'intérêts seront donc desservis dont notamment le Lycée Boucher de Perthes, les collèges Millevoye et Ponthieu, le Pôle Emploi Formation et l'Hôpital.

La boucle sera implantée en limite du domaine public et du domaine privé. D'autres sites, relevant en particulier du Conseil Général, sont à l'étude pour raccordement.

L'ensemble sera réalisé en décembre 2009



Coûts et financement de la boucle locale

L'essentiel des coûts concerne la pose des « fourreaux » dans lesquels va être posée la fibre optique. Plusieurs techniques seront mobilisées, de la tranchée traditionnelle à la micro tranchée (à faible profondeur) en passant par l'utilisation de conduites existantes (anciennes canalisations) ou en passant dans les égouts visitables.

Ainsi, sur les 12,5 km de réseau qui constitueront la boucle Abbeilloise, 4,5 km utiliseront des techniques permettant d'exploiter des infrastructures existantes, limitant les travaux et les coûts de déploiement. 1,5 kms utilisera le nouveau procédé Easy Fiber qui permet de déployer des fourreaux de fibre optique dans des réseaux d'assainissement non visitables : c'est un robot qui pose les fourreaux d'accueil de la fibre dans les canalisations existantes. Sur 3 autres km, ce seront des infrastructures de la ville et des anciennes conduites réhabilitées qui accueilleront les fourreaux contenant de la fibre optique.

Les travaux de génie civil représenteront au total 600 000€ sur les 800 000€ de coût total de l'opération.

Le financement

Le coût de cette opération de 800 000 €HT se finance ainsi :

- 315 000 € : Etat via le Fonds National d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)
- 200 000 € : Conseil Général de la Somme
- 210 000 € : Communauté de Communes de l'Abbeillois (dont 85 000€ de contribution à Somme Numérique)
- 75 000 € : Syndicat Mixte Somme Numérique

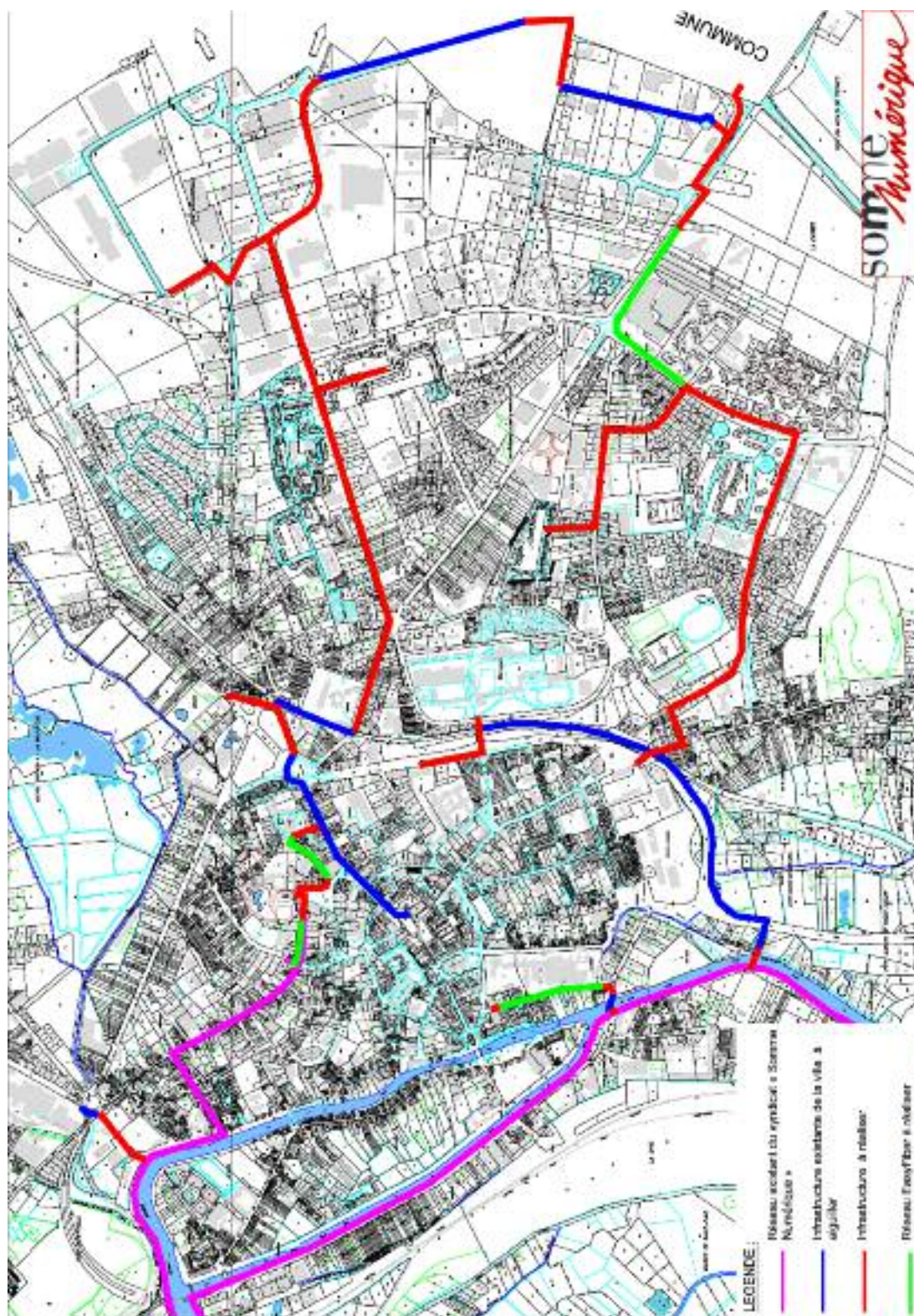
SOMME NUMÉRIQUE REMERCIE :

- La société TUTOR qui a coordonné les études d'ingénierie de la boucle locale abbeilloise
- La société SOGETREL qui assure la coordination et la réalisation des travaux.



ANNEXE 1

Plan de la boucle



Somme Numérique : le haut débit pour tous !

Le déploiement du haut débit dans notre département, enjeu par le passé d'une gestion très politique et hasardeuse, se traduit aujourd'hui par une **incapacité à couvrir le territoire de façon complète et homogène dans un calendrier et un budget maîtrisés**. L'apparition d'une **fracture numérique, à la fois territoriale et sociale**, a fait de ce phénomène un enjeu incontournable d'aménagement du territoire, justifiant, voire nécessitant, une intervention publique forte, mais avec des garanties d'efficacité et de maîtrise des dépenses publiques.

Cette efficacité est aujourd'hui d'autant plus nécessaire que la fracture risque de s'aggraver. En effet, alors que la fibre optique autorisant le très haut débit et donc l'accès à des services performants, sera bientôt disponible dans la plupart des grandes agglomérations, les populations de nombreuses zones moins denses, comme les zones rurales, devront encore longtemps se contenter de faibles débits. Le risque est encore accru par la crise économique qui peut conduire les opérateurs, et même les porteurs de projets, à différer leurs investissements.

A travers la réduction de cette fracture, **l'objectif est de promouvoir le développement des territoires** par une politique de solidarité départementale, territoriale et sociale.

C'est **pourquoi le Conseil général de la Somme veut faire une priorité absolue** de l'accès de l'ensemble des foyers et des habitants de notre département au haut débit. Le Syndicat Mixte **Somme Numérique** est chargé de la mise en œuvre de ce programme. Grâce à des choix technologiques complémentaires, le département de la Somme sera déservi à 100 % en haut débit début 2011.

Couverture des « zones blanches » de l'ADSL

L'objectif donné à **Somme Numérique** par le Conseil Général de la Somme est de réaliser la

couverture de l'ensemble de « zones blanches » en deux ans sur la période 2009-2011 (sont ainsi dénommées des zones qui regroupent au moins 10 lignes téléphoniques qui ne peuvent recevoir l'ADSL).

En 2008, sur le territoire de la Somme, 60 zones étaient considérées « zones blanches », représentant 1858 lignes réparties dans 60 communes du département. A ce constat s'ajoutent environ 1000 lignes isolées (zones de moins de 10 lignes inéligibles ou usagers implantés en dehors des agglomérations). Inéligibles à la technologie ADSL, elles devront faire l'objet d'offres d'accès Internet par satellite.

La majorité du Conseil général de la Somme a, dès son élection, décidé d'accélérer le programme de résorption de ces zones blanches. En cours d'exécution, ce programme permet, depuis début mai 2009, la mise en service des dix premiers équipements appelés NRA ZO (Nœud de Raccordement d'Abonnés pour Zone d'Ombre). Leur installation a permis la couverture de 482 lignes réparties sur 14 communes et ramène au nombre de 50 les « zones blanches » qui restent à raccorder dans la Somme.

Les déploiements prévus porteront, début 2011, à 100% la couverture des zones d'ombre haut débit du territoire du département de la Somme.

Coût et financeurs du projet

La couverture de l'ensemble des « zones blanches » en deux ans représente un coût de plus de 4 millions d'euros. Des aides du Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) sont en cours d'instruction pour ce programme. **Somme Numérique a d'ores et déjà reçu l'accord pour le financement des trois NRA ZO en cours, qui seront aidés au titre du programme FEDER « objectif 2 » 2000/2006 situés dans la zone éligible à ce programme**. Le solde sera pris en



charge par des financements du Conseil général et du Syndicat mixte.

Pour les personnes qui ne pourront pas accéder à l'ADSL par ce programme, une orientation vers les offres d'accès Internet par satellite est envisagée avec une aide à l'installation des antennes satellites.

La couverture actuellement réalisée des 10 « zones blanches » a déjà représenté un investissement de 1 100 000 euros, financé par le Conseil général de la Somme.

Le « NRA ZO » : solution retenue

Ce programme a débuté dans le cadre d'un marché attribué à France Télécom par le Syndicat mixte dès 2008 avec cette solution dite « NRA ZO ».

Le procédé consiste à implanter à proximité du sous-répartiteur téléphonique une armoire pour héberger le concentrateur ADSL et permet de réduire considérablement la longueur de la ligne de raccordement à l'utilisateur, la rendant ainsi éligible à la technologie ADSL. Par ailleurs, cette solution présente l'avantage d'augmenter le débit des autres lignes raccordées au même endroit.

Etendue de la couverture proposée

A ce jour, la réalisation des 10 premiers NRA ZO permet la couverture de 482 lignes réparties sur 14 communes et ramène au nombre de 50 les « zones blanches » qui restent à raccorder dans la Somme.

Le projet qui consiste à étendre la couverture des zones blanches à l'ensemble du territoire départemental conduira à terme à la réalisation d'environ 38 NRA ZO réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte Somme Numérique. Le service sera effectif sous 18 à 24 mois tenant compte des études et travaux à réaliser et des délais réglementaires d'ouverture des offres commerciales imposés aux opérateurs.

La couverture des usagers isolés

Dans le cadre du plan numérique 2012, les opérateurs de télécommunications proposent des offres de connexion comprenant la fourniture des équipements de réception, et un droit d'accès Internet haut débit à un tarif abordable, de l'ordre de 35 € par mois, équipements d'accès inclus.

Toutefois, il restera à la charge de l'utilisateur l'installation de ces équipements, notamment la pose de la parabole, estimée à 150 €.

Pour permettre à l'ensemble des usagers du département de bénéficier d'offres d'accès Internet à un tarif abordable, le Conseil général propose d'apporter une aide pour couvrir les frais d'installation des équipements de réception satellitaire aux usagers ne pouvant disposer à terme d'une offre de connexion Internet par ADSL.



Pourquoi une boucle en fibre optique ?



Fibre optique

La fibre optique ?

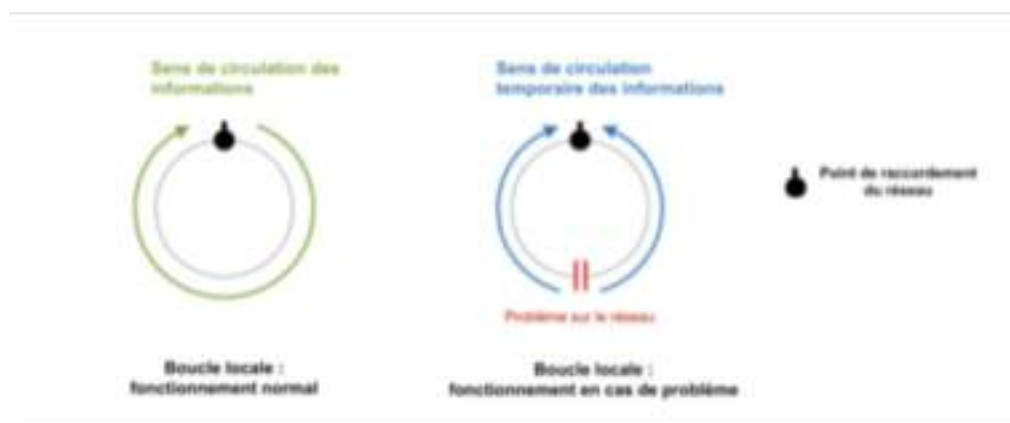
Une fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin qui offre un débit de transport des informations (Internet, télévision, téléphone, visioconférence ...) nettement supérieur à celui des câbles traditionnels en cuivre. De plus, la fibre optique, contrairement au cuivre, n'est pas sensible aux perturbations électromagnétiques et surtout conserve le débit du signal électrique transporté : les zones éloignées du centre de distribution disposent du même débit qu'au centre.



Fibre optique pour réseaux métropolitains

Une boucle ?

Dans les réseaux de communication, la construction d'une boucle est impérative à la sécurisation du transport des données : le réseau passe habituellement dans un sens, si celui-ci est coupé pour une raison quelconque, le transport des données est toujours assuré en prenant l'autre route.



Somme Numérique : l'union des collectivités territoriales de la Somme pour l'aménagement numérique du territoire

Somme Numérique est un Syndicat Mixte ouvert, c'est-à-dire une union de collectivités de natures différentes constituée dans le but de mettre en œuvre en commun une partie de leurs compétences.

Il est composé du Conseil général de la Somme, de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole et, à ce jour, des communautés de communes suivantes :

- Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
- Communauté de Communes de l'Abbevillois
- Communauté de Communes du Pays Neslois
- Communauté de Communes du Bernavillois
- Communauté de Communes du Canton de Conty
- Communauté de Communes du Haut Clocher
- Communauté de Communes du Santerre
- Communauté de Communes du Pays Hamois
- Communauté de Communes du Val de Noye
- Communauté de Communes de Nouvion
- Communauté de Communes du Vimeu Vert
- Communauté de Communes de l'Authie et Maye
- Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs

Somme Numérique exerce la compétence d'aménagement numérique du territoire qui lui est déléguée par ses membres. Il gère et développe à ce titre le ROIP, Réseau Ouvert d'Initiative Public, du département, appelé Philéas Net.

Philéas Net, c'est aujourd'hui **830 km de fibre optique** sur le département de la Somme et 143 sites publics raccordés directement à ce réseau.

Somme Numérique œuvre également dans l'**installation d'équipements** afin de faire bénéficier les habitations non éligibles aux offres haut débit des opérateurs.

Somme Numérique propose enfin des services à ses membres dans les domaines de l'**éducation** via le développement des ENT (Espaces numériques de travail), la **dématérialisation** des actes administratifs, la **mutualisation des marchés de télécommunications**, et dispose d'un **centre serveurs mutualisé**.

Pour en savoir plus

<http://www.sommenumerique.fr>

